



Délibération 2025.03.04

Délibération affichée
et exécutoire le :

07/04/25

Le 25 mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, PION Bruno, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : CHAUVEAU Valérie à MAILLET Cécile, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Affectation du résultat 2024 : budget annexe ferme de la Chesnaye

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique du budget annexe de la Ferme de la Chesnaye de l'exercice 2024 approuvé ce même jour ;

Considérant les éléments suivants, sachant qu'il n'y a pas de section d'investissement ni de reste à réaliser pour cet exercice :

- excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2024 de : 18 335,70 €

Considérant qu'avec un excédent de fonctionnement et en l'absence de section d'investissement, il convient de reporter cet excédent au prochain budget ;

Sans discussion, le conseil municipal, à 15 voix pour et 3 abstentions, décide d'affecter le résultat 2024 du budget annexe de la Chesnaye au budget 2025 dans sa globalité soit 18 335,70 euros en section de fonctionnement ligne 002.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,
PERRICHON Didier